



Réunion du Conseil Municipal
Séance du 16 décembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le seize décembre deux mil vingt-quatre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, le onze décembre deux mil vingt-quatre, conformément aux articles L 2121-10, L 2121-11 et L 2122-8 du code des collectivités territoriales.

Étaient présents : Monsieur BICHARA Ibrahim, Monsieur BOIREAU Philippe, Madame ZANETTI Frédérique, Madame CUCHE Séverine, Monsieur CHAUVEAU Frédéric, Monsieur RIVIERE Pierre, Monsieur BILLAUD Stéphane, Monsieur VIMENET Manuel, Madame D'INCAU Audrey, Monsieur MICHEL Fabien,

Étaient absents : Madame MARCELIUS Stéphanie, Monsieur FORET Christophe, Madame CHARRON Émilie, Monsieur RENAUDIN Nicolas, Monsieur LIEGE Édouard,

Pouvoir : Madame MARCELIUS Stéphanie donne pouvoir à Mr BOIREAU Philippe
Monsieur FORET Christophe donne pouvoir à Mr MICHEL Fabien
Madame CHARRON Emilie donne pouvoir à Mme CUCHE Séverine

Le Conseil a choisi pour secrétaire : RIVIERE Pierre

Approbation du compte rendu de la séance du 12 novembre 2024

Délibération 20241216_01 relative à une demande de subvention - Prévention Routière

Monsieur le Maire explique que l'Association de Prévention Routière a fait une demande de subvention en date du 21 novembre 2024.

La demande de subvention de l'association permettrait de pérenniser les actions de prévention, de continuer à développer des ateliers et supports pédagogiques adaptés aux différents enjeux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité des membres présents ou représentés à **0 voix Pour, 11 voix Contre, 1 voix Abstention**, décide :

- Refuser la demande de subvention,

AR Prefecture

086-218600740-20241216-20241216_1-DE
Reçu le 20/12/2024



Réunion du Conseil Municipal
Séance du 16 décembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le seize décembre deux mil vingt-quatre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, le onze décembre deux mil vingt-quatre, conformément aux articles L 2121-10, L 2121-11 et L 2122-8 du code des collectivités territoriales.

Étaient présents : Monsieur BICHARA Ibrahim, Monsieur BOIREAU Philippe, Madame ZANETTI Frédérique, Madame CUCHE Séverine, Monsieur CHAUVEAU Frédéric, Monsieur RIVIERE Pierre, Monsieur BILLAUD Stéphane, Monsieur VIMENET Manuel, Madame D'INCAU Audrey, Monsieur MICHEL Fabien,

Étaient absents : Madame MARCELIUS Stéphanie, Monsieur FORET Christophe, Madame CHARRON Émilie, Monsieur RENAUDIN Nicolas, Monsieur LIEGE Édouard,

Pouvoir : Madame MARCELIUS Stéphanie donne pouvoir à Mr BOIREAU Philippe
Monsieur FORET Christophe donne pouvoir à Mr MICHEL Fabien
Madame CHARRON Emilie donne pouvoir à Mme CUCHE Séverine

Le Conseil a choisi pour secrétaire : RIVIERE Pierre

Approbation du compte rendu de la séance du 12 novembre 2024

**Délibération 20241216_02 relative à une demande de subvention – Association
Départementale Sécheresse**

Monsieur le Maire explique que l'Association Départementale Sécheresse a fait une demande de subvention en date du 15 novembre 2024.

L'association a pour but d'informer et d'accompagner les particuliers et les collectivités sur les risques liés à la sécheresse, les bonnes pratiques pour économiser l'eau et les solutions pour adapter les habitations et les jardins.

Elle contribue également à préserver les ressources en eau et à améliorer la résilience des territoires face au changement climatique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité des membres présents ou représentés à

0 voix Pour, 12 voix Contre, 0 voix Abstention, décide :

- Refuser la demande de subvention.

AR Prefecture

086-218600740-20241216-20241216_2-DE
Reçu le 20/12/2024



Réunion du Conseil Municipal
Séance du 16 décembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le seize décembre deux mil vingt-quatre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, le onze décembre deux mil vingt-quatre, conformément aux articles L 2121-10, L 2121-11 et L 2122-8 du code des collectivités territoriales.

Étaient présents : Monsieur BICHARA Ibrahim, Monsieur BOIREAU Philippe, Madame ZANETTI Frédérique, Madame CUCHE Severine, Monsieur CHAUVEAU Frédéric, Monsieur RIVIERE Pierre, Monsieur BILLAUD Stéphane, Monsieur VIMENET Manuel, Madame D'INCAU Audrey, Monsieur MICHEL Fabien,

Étaient absents : Madame MARCELIUS Stéphanie, Monsieur FORET Christophe, Madame CHARRON Émilie, Monsieur RENAUDIN Nicolas, Monsieur LIEGE Édouard,

Pouvoir : Madame MARCELIUS Stéphanie donne pouvoir à Mr BOIREAU Philippe
Monsieur FORET Christophe donne pouvoir à Mr MICHEL Fabien
Madame CHARRON Emilie donne pouvoir à Mme CUCHE Séverine

Le Conseil a choisi pour secrétaire : RIVIERE Pierre

Approbation du compte rendu de la séance du 12 novembre 2024

Délibération 20241216_03 relative à une demande de subvention

Mr le Maire explique avoir reçu une demande de subvention de 50 €, pour l'accueil d'un apprenti habitant de la commune, de la Chambre des Métiers de Niort et Parthenay en date du 1^{er} octobre 2024.

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat accueille dans leur centre de formation des apprentis pour la transmission des savoir-faire et qui seront amenés à être la future génération d'artisans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité des membres présents ou représentés à **10 voix Pour, 0 voix Contre, 2 voix Abstention**, décide :

- D'accorder la demande de subvention pour un montant de 50 €,
- D'autoriser le Maire à signer les conventions et les documents y afférents.

Fait et délibéré en séance, le 16 décembre 2024

Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire de la séance
RIVIERE Pierre

Le Maire,
Ibrahim BICHARA



Certifié exécutoire par Monsieur le Maire : Ibrahim BICHARA

Date d'envoi en Préfecture : Jeudi 19 décembre 2024

Les formalités de publicité ayant été effectuées le Jeudi 19 décembre 2024

AR Prefecture

086-218600740-20241216-20241216_3-DE
Reçu le 20/12/2024



Réunion du Conseil Municipal
Séance du 16 décembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le seize décembre deux mil vingt-quatre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, le onze décembre deux mil vingt-quatre, conformément aux articles L 2121-10, L 2121-11 et L 2122-8 du code des collectivités territoriales

Étaient présents : Monsieur BICHARA Ibrahim, Monsieur BOIREAU Philippe, Madame ZANETTI Frédérique, Madame CUCHE Séverine, Monsieur CHAUVEAU Frédéric, Monsieur RIVIERE Pierre, Monsieur BILLAUD Stéphane, Monsieur VIMENET Manuel, Madame D'INCAU Audrey, Monsieur MICHEL Fabien,

Étaient absents : Madame MARCELIUS Stéphanie, Monsieur FORET Christophe, Madame CHARRON Émilie, Monsieur RENAUDIN Nicolas, Monsieur LIEGE Édouard,

Pouvoir : Madame MARCELIUS Stéphanie donne pouvoir à Mr BOIREAU Philippe
Monsieur FORET Christophe donne pouvoir à Mr MICHEL Fabien
Madame CHARRON Emilie donne pouvoir à Mme CUCHE Séverine

Le Conseil a choisi pour secrétaire : RIVIERE Pierre

Approbation du compte rendu de la séance du 12 novembre 2024

Délibération 20241216_04 relative à un devis d'éclairage LED pour des bâtiments communaux

Mr le Maire expose au conseil le projet du passage au LED des bâtiments communaux. Le devis a été effectué par l'entreprise EURL Saboureau Texier Julien et se présente comme suit :

Locaux concernés	Mise en conformité	TOTAL HT
Maison des services	Fourniture d'un pavé led , fourniture d'un cadre saillie, pose et raccordements	2809,92 € HT
Ecole Maternelle	Fourniture d'un tube led, fourniture d'un pavé led, d'un kit de suspension, pose et raccordement.	2712,00 € HT
Ecole Primaire	Fourniture d'un tube led, fourniture d'un pavé led, d'un kit de suspension, pose et raccordement.	4620,94 € HT
Bibliothèque	Fourniture d'un pavé led, d'un cadre saillie, changement des ampoules, pose et raccordements	2947,15 € HT
Salle des fêtes	Fourniture d'un pavé led, d'un hublot led, d'un luminaire led, pose et raccordement	2182,08 € HT

AR Prefecture

086-218600740-20241216-20241216_4-DE
Reçu le 20/12/2024

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité des membres présents ou représentés à **12 voix Pour, 0 voix Contre, 0 voix Abstention** décide :

- -De valider le devis présenté d'un montant de **12 726,66 € HT soit 15 271,99 € TTC**
- -D'autoriser le Maire à signer tous les documents relatifs à cette décision.

Fait et délibéré en séance, le 16 décembre 2024
Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire de la séance
RIVIERE Pierre



Le Maire,
Ibrahim BICHARA



Certifié exécutoire par Monsieur le Maire : Ibrahim BICHARA
Date d'envoi en Préfecture : Jeudi 19 décembre 2024
Les formalités de publicité ayant été effectuées le Jeudi 19 décembre 2024

AR Prefecture

086-218600740-20241216-20241216_4-DE
Reçu le 20/12/2024



Réunion du Conseil Municipal
Séance du 16 décembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le seize décembre deux mil vingt-quatre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, le onze décembre deux mil vingt-quatre, conformément aux articles L 2121-10, L 2121-11 et L 2122-8 du code des collectivités territoriales.

Étaient présents : Monsieur BICHARA Ibrahim, Monsieur BOIREAU Philippe, Madame ZANETTI Frédérique, Madame CUCHE Séverine, Monsieur CHAUVEAU Frédéric, Monsieur RIVIERE Pierre, Monsieur BILLAUD Stéphane, Monsieur VIMENET Manuel, Madame D'INCAU Audrey, Monsieur MICHEL Fabien,

Étaient absents : Madame MARCELIUS Stéphanie, Monsieur FORET Christophe, Madame CHARRON Émilie, Monsieur RENAUDIN Nicolas, Monsieur LIEGE Édouard,

Pouvoir : Madame MARCELIUS Stéphanie donne pouvoir à Mr BOIREAU Philippe
Monsieur FORET Christophe donne pouvoir à Mr MICHEL Fabien
Madame CHARRON Emilie donne pouvoir à Mme CUCHE Séverine

Le Conseil a choisi pour secrétaire :

Approbation du compte rendu de la séance du 12 novembre 2024

Délibération 20241216_05 relative à un devis pour l'insonorisation et revêtement mural de la Maison d'Agnès

Monsieur le Maire expose au conseil le projet d'insonorisation et de revêtement mural de la Maison d'Agnès. Le devis a été effectué par l'entreprise GRASSIN décors pour un montant de 3332,08 € HT soit 3998,50 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité des membres présents ou représentés à **12 voix Pour, 0 voix Contre, 0 voix Abstention** décide :

- De valider le devis présenté d'un montant de **3 332,08 € HT soit 3 998 ;50 € TTC**
- D'autoriser le Maire à signer tous les documents relatifs à cette décision.

AR Prefecture

086-218600740-20241216-20241216_5-DE
Reçu le 20/12/2024

Fait et délibéré en séance, le 16 décembre 2024
Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire de la séance
RIVIERE Pierre



Le Maire,
Ibrahim BICHARA



Certifié exécutoire par Monsieur le Maire : Ibrahim BICHARA
Date d'envoi en Préfecture : Jeudi 19 décembre 2024
Les formalités de publicité ayant été effectuées le Jeudi 19 décembre 2024

AR Prefecture

086-218600740-20241216-20241216_5-DE
Reçu le 20/12/2024



Réunion du Conseil Municipal
Séance du 16 décembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le seize décembre deux mil vingt-quatre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, le onze décembre deux mil vingt-quatre, conformément aux articles L 2121-10, L 2121-11 et L 2122-8 du code des collectivités territoriales.

Étaient présents : Monsieur BICHARA Ibrahim, Monsieur BOIREAU Philippe, Madame ZANETTI Frédérique, Madame CUCHE Séverine, Monsieur CHAUVEAU Frédéric, Monsieur RIVIERE Pierre, Monsieur BILLAUD Stéphane, Monsieur VIMENET Manuel, Madame D'INCAU Audrey, Monsieur MICHEL Fabien,

Étaient absents : Madame MARCELIUS Stéphanie, Monsieur FORET Christophe, Madame CHARRON Émilie, Monsieur RENAUDIN Nicolas, Monsieur LIEGE Édouard,

Pouvoir : Madame MARCELIUS Stéphanie donne pouvoir à Mr BOIREAU Philippe
Monsieur FORET Christophe donne pouvoir à Mr MICHEL Fabien
Madame CHARRON Emilie donne pouvoir à Mme CUCHE Séverine

Le Conseil a choisi pour secrétaire : RIVIERE Pierre

Approbation du compte rendu de la séance du 12 novembre 2024

Délibération 20241216_06 relative à la maintenance des extincteurs

Monsieur le Maire expose au conseil que suite au contrat avec l'entreprise CHUBB France/SICLI signé en 2021, qu'il y a lieu d'assurer la vérification des extincteurs sur tous les sites de la commune. Le montant d'entretien pour l'année 2024 est fixé à 880,70 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité des membres présents ou représentés à **12 voix Pour, 0 voix Contre, 0 voix Abstention** décide :

- De valider le devis présenté d'un montant de **880,70 € HT soit 1056,84 € TTC**
- D'autoriser le Maire à signer tous les documents relatifs à cette décision.

Fait et délibéré en séance, le 16 décembre 2024
Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire de la séance
RIVIERE Pierre

Le Maire,
Ibrahim BICHARA

Certifié exécutoire par Monsieur le Maire : Ibrahim BICHARA
Date d'envoi en Préfecture : Jeudi 19 décembre 2024
Les formalités de publicité ayant été effectuées le Jeudi 19 décembre 2024

AR Prefecture

086-218600740-20241216-20241216_6-DE
Reçu le 20/12/2024



Réunion du Conseil Municipal
Séance du 16 décembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le seize décembre deux mil vingt-quatre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, le onze décembre deux mil vingt-quatre, conformément aux articles L 2121-10, L 2121-11 et L 2122-8 du code des collectivités territoriales.

Étaient présents : Monsieur BICHARA Ibrahim, Monsieur BOIREAU Philippe, Madame ZANETTI Frédérique, Madame CUCHE Séverine, Monsieur CHAUVEAU Frédéric, Monsieur RIVIERE Pierre, Monsieur BILLAUD Stéphane, Monsieur VIMENET Manuel, Madame D'INCAU Audrey, Monsieur MICHEL Fabien,

Étaient absents : Madame MARCELIUS Stéphanie, Monsieur FORET Christophe, Madame CHARRON Émilie, Monsieur RENAUDIN Nicolas, Monsieur LIEGE Édouard,

Pouvoir : Madame MARCELIUS Stéphanie donne pouvoir à Mr BOIREAU Philippe
Monsieur FORET Christophe donne pouvoir à Mr MICHEL Fabien
Madame CHARRON Emilie donne pouvoir à Mme CUCHE Séverine

Le Conseil a choisi pour secrétaire : RIVIERE Pierre

Approbation du compte rendu de la séance du 12 novembre 2024

**Délibération 20241216_07 relative à la mise en place d'une Convention avec l'association
Action Sauvetage des Animaux Neuvillois**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que nous ne bénéficions plus de contrat avec la société Action Sauvetage des Animaux Neuvillois.

Une prise de contact a été faite auprès de l'association Action Sauvetage des Animaux Neuvillois pour la gestion durable de la population féline. Une demande financière est demandée à la commune en cas de stérilisation, de vermifuge, de test si doute sur la santé de l'animal, prise en charge de test et vermifuge sur les chatons, et si chat gravement malade : euthanasie.

La durée de la convention sera d'un reconductible 2 fois.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité des membres présents ou représentés à **9 voix Pour, 0 voix Contre, 3 voix Abstention** décide :

- Accepte la convention avec l'association Action Sauvetage des Animaux Neuvillois
- Autorise le Maire à signer la convention.

AR Prefecture

086-218600740-20241216-20241216_7-DE
Reçu le 20/12/2024

Fait et délibéré en séance, le 16 décembre 2024
Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire de la séance
RIVIERE Pierre



Le Maire,
Ibrahim BICHARA



Certifié exécutoire par Monsieur le Maire : Ibrahim BICHARA
Date d'envoi en Préfecture : Jeudi 19 décembre 2024
Les formalités de publicité ayant été effectuées le Jeudi 19 décembre 2024

AR Prefecture

086-218600740-20241216-20241216_7-DE
Reçu le 20/12/2024



Réunion du Conseil Municipal
Séance du 16 décembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le seize décembre deux mil vingt-quatre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, le onze décembre deux mil vingt-quatre, conformément aux articles L 2121-10, L 2121-11 et L 2122-8 du code des collectivités territoriales.

Étaient présents : Monsieur BICHARA Ibrahim, Monsieur BOIREAU Philippe, Madame ZANETTI Frédérique, Madame CUCHE Séverine, Monsieur CHAUVEAU Frédéric, Monsieur RIVIERE Pierre, Monsieur BILLAUD Stéphane, Monsieur VIMENET Manuel, Madame D'INCAU Audrey, Monsieur MICHEL Fabien,

Étaient absents : Madame MARCELIUS Stéphanie, Monsieur FORET Christophe, Madame CHARRON Émilie, Monsieur RENAUDIN Nicolas, Monsieur LIEGE Édouard,

Pouvoir : Madame MARCELIUS Stéphanie donne pouvoir à Mr BOIREAU Philippe
Monsieur FORET Christophe donne pouvoir à Mr MICHEL Fabien
Madame CHARRON Emilie donne pouvoir à Mme CUCHE Séverine

Le Conseil a choisi pour secrétaire : RIVIERE Pierre

Approbation du compte rendu de la séance du 12 novembre 2024

Délibération 20241216_08 relative au Protocole Temps de Travail

Retirer de l'ordre du jour.

AR Prefecture

086-218600740-20241216-20241216_8-DE
Reçu le 20/12/2024



**Réunion du Conseil Municipal
Séance du 16 décembre 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le seize décembre deux mil vingt-quatre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, le onze décembre deux mil vingt-quatre, conformément aux articles L 2121-10, L 2121-11 et L 2122-8 du code des collectivités territoriales.

Étaient présents : Monsieur BICHARA Ibrahim, Monsieur BOIREAU Philippe, Madame ZANETTI Frédérique, Madame CUCHE Séverine, Monsieur CHAUVEAU Frédéric, Monsieur RIVIERE Pierre, Monsieur BILLAUD Stéphane, Monsieur VIMENET Manuel, Madame D'INCAU Audrey, Monsieur MICHEL Fabien,

Étaient absents : Madame MARCELIUS Stéphanie, Monsieur FORET Christophe, Madame CHARRON Émilie, Monsieur RENAUDIN Nicolas, Monsieur LIEGE Édouard,

Pouvoir : Madame MARCELIUS Stéphanie donne pouvoir à Mr BOIREAU Philippe
Monsieur FORET Christophe donne pouvoir à Mr MICHEL Fabien
Madame CHARRON Emilie donne pouvoir à Mme CUCHE Séverine

Le Conseil a choisi pour secrétaire : RIVIERE Pierre

Approbation du compte rendu de la séance du 12 novembre 2024

Délibération 20241216_09 relative aux Lignes Directrices de Gestion

Monsieur le Maire rappelle l'objectif concernant la mise en place des Lignes Directrices de Gestion à la Collectivité.

L'élaboration de lignes directrices visent ainsi à :

- Déterminer la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines,
- Fixer des orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels,
- Favoriser, en matière de recrutement, l'adaptation des compétences à l'évolution des missions et des métiers.

L'élaboration des LDG constituent le document de référence pour la gestion des ressources humaines de la collectivité. Elle permet de formaliser la politique RH, de favoriser certaines orientations, de les afficher et d'anticiper les impacts prévisibles ou potentiels des mesures envisagées.

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 12 novembre 2024,

Considérant que la décision est fixée par l'organe délibérant, avec la proposition du Maire et après avis du Comité Social Territorial

AR Prefecture

086-218600740-20241216-20241216_009-DE
Reçu le 20/12/2024

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité des membres présents ou représentés à **10 voix Pour, 0 voix Contre, 2 voix Abstention** décide :

- Décide la proposition de Monsieur le Maire sur l'élaboration des LDG mise en place au sein de la collectivité,
- Indique que celles-ci sont mises en place pour une durée de 2 ans.

Fait et délibéré en séance, le 16 décembre 2024
Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire de la séance
RIVIERE Pierre



Le Maire,
Ibrahim BICHARA



Certifié exécutoire par Monsieur le Maire : Ibrahim BICHARA
Date d'envoi en Préfecture : Jeudi 19 décembre 2024
Les formalités de publicité ayant été effectuées le Jeudi 19 décembre 2024

AR Prefecture

086-218600740-20241216-20241216_009-DE
Reçu le 20/12/2024



**Réunion du Conseil Municipal
Séance du 16 décembre 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le seize décembre deux mil vingt-quatre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, le onze décembre deux mil vingt-quatre, conformément aux articles L 2121-10, L 2121-11 et L 2122-8 du code des collectivités territoriales.

Étaient présents : Monsieur BICHARA Ibrahim, Monsieur BOIREAU Philippe, Madame ZANETTI Frédérique, Madame CUCHE Séverine, Monsieur CHAUVEAU Frédéric, Monsieur RIVIERE Pierre, Monsieur BILLAUD Stéphane, Monsieur VIMENET Manuel, Madame D'INCAU Audrey, Monsieur MICHEL Fabien,

Étaient absents : Madame MARCELIUS Stéphanie, Monsieur FORET Christophe, Madame CHARRON Émilie, Monsieur RENAUDIN Nicolas, Monsieur LIEGE Édouard,

Pouvoir : Madame MARCELIUS Stéphanie donne pouvoir à Mr BOIREAU Philippe
Monsieur FORET Christophe donne pouvoir à Mr MICHEL Fabien
Madame CHARRON Emilie donne pouvoir à Mme CUCHE Séverine

Le Conseil a choisi pour secrétaire : RIVIERE Pierre

Approbation du compte rendu de la séance du 12 novembre 2024

Délibération 20241216_10 relative à une ouverture de poste

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 3-3-5° ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Par ailleurs, en cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique compétent.

AR Prefecture

086-218600740-20241216-20241216_010-DE
Reçu le 20/12/2024

La délibération portant création d'un emploi permanent doit préciser :

- Le grade correspondant à l'emploi créé,
- Pour un emploi permanent à temps non complet, la durée hebdomadaire de service afférente à l'emploi en fraction de temps complet exprimée en heures.

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel, en application de l'article 3-3-5° de la loi du 26 janvier 1984, dans la mesure où la création ou la suppression de cet emploi dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public. Le contrat est alors conclu pour une durée déterminée d'une durée maximale de trois ans. Ce contrat est renouvelable par reconduction expresse, dans la limite d'une durée maximale de six ans. Si, à l'issue de cette durée, ce contrat est reconduit, il ne peut l'être que par décision expresse et pour une durée indéterminée.

Considérant le tableau des effectifs,

Considérant la possibilité d'ouvrir un poste d'adjoint Administratif principal 2^{ème} classe de catégorie C pour exercer les fonctions de gestionnaire administrative,

Le Conseil Municipal sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents ou représentés à

12 voix Pour, 0 voix Contre, 0 voix Abstention décide :

- De créer un poste à temps complet au grade d'adjoint administratif 2^{ème} classe à compter du 1^{er} janvier 2025
- D'autoriser le Maire à signer tous les documents y afférents.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Fait et délibéré en séance, le 16 décembre 2024
Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire de la séance
RIVIERE Pierre



Le Maire,
Ibrahim BICHARA



Certifié exécutoire par Monsieur le Maire : Ibrahim BICHARA
Date d'envoi en Préfecture : Jeudi 19 décembre 2024
Les formalités de publicité ayant été effectuées le Jeudi 19 décembre 2024

AR Prefecture

086-218600740-20241216-20241216_010-DE
Reçu le 20/12/2024



Réunion du Conseil Municipal
Séance du 16 décembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le seize décembre deux mil vingt-quatre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, le onze décembre deux mil vingt-quatre, conformément aux articles L 2121-10, L 2121-11 et L 2122-8 du code des collectivités territoriales.

Étaient présents : Monsieur BICHARA Ibrahim, Monsieur BOIREAU Philippe, Madame ZANETTI Frédérique, Madame CUCHE Séverine, Monsieur CHAUVEAU Frédéric, Monsieur RIVIERE Pierre, Monsieur BILLAUD Stéphane, Monsieur VIMENET Manuel, Madame D'INCAU Audrey, Monsieur MICHEL Fabien,

Étaient absents : Madame MARCELIUS Stéphanie, Monsieur FORET Christophe, Madame CHARRON Émilie, Monsieur RENAUDIN Nicolas, Monsieur LIEGE Édouard,

Pouvoir : Madame MARCELIUS Stéphanie donne pouvoir à Mr BOIREAU Philippe
Monsieur FORET Christophe donne pouvoir à Mr MICHEL Fabien
Madame CHARRON Emilie donne pouvoir à Mme CUCHE Séverine

Le Conseil a choisi pour secrétaire : RIVIERE Pierre

Approbation du compte rendu de la séance du 12 novembre 2024

Délibération 20241216_11 relative à un Avancement de Grade

Conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant le tableau des effectifs,

Considérant que dans le cadre d'un avancement de grade, la suppression du poste n'est pas soumise à l'avis préalable du Comité Social Territorial,

Le Conseil Municipal sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents ou représentés à

12 voix Pour, 0 voix Contre, 0 voix Abstention décide :

- L'avancement au grade d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe à compter du 1^{er} janvier 2025 à Madame FRENEUIL Gaëlle
- D'autoriser le Maire à signer tous les documents y afférents.

AR Prefecture

086-218600740-20241216-20241216_011-DE
Reçu le 20/12/2024

Fait et délibéré en séance, le 16 décembre 2024
Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire de la séance
RIVIERE Pierre



Le Maire,
Ibrahim BICHARA



Certifié exécutoire par Monsieur le Maire : Ibrahim BICHARA
Date d'envoi en Préfecture : Jeudi 19 décembre 2024
Les formalités de publicité ayant été effectuées le Jeudi 19 décembre 2024

AR Prefecture

086-218600740-20241216-20241216_011-DE
Reçu le 20/12/2024



Réunion du Conseil Municipal
Séance du 16 décembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le seize décembre deux mil vingt-quatre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, le onze décembre deux mil vingt-quatre, conformément aux articles L 2121-10, L 2121-11 et L 2122-8 du code des collectivités territoriales.

Étaient présents : Monsieur BICHARA Ibrahim, Monsieur BOIREAU Philippe, Madame ZANETTI Frédérique, Madame CUCHE Séverine, Monsieur CHAUVEAU Frédéric, Monsieur RIVIERE Pierre, Monsieur BILLAUD Stéphane, Monsieur VIMENET Manuel, Madame D'INCAU Audrey, Monsieur MICHEL Fabien,

Étaient absents : Madame MARCELIUS Stéphanie, Monsieur FORET Christophe, Madame CHARRON Émilie, Monsieur RENAUDIN Nicolas, Monsieur LIEGE Édouard,

Pouvoir : Madame MARCELIUS Stéphanie donne pouvoir à Mr BOIREAU Philippe

Monsieur FORET Christophe donne pouvoir à Mr MICHEL Fabien

Madame CHARRON Emilie donne pouvoir à Mme CUCHE Séverine

Le Conseil a choisi pour secrétaire : RIVIERE Pierre

Approbation du compte rendu de la séance du 12 novembre 2024

Délibération 20241216_11 relative à un Avancement de Grade

Conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant le tableau des effectifs,

Considérant que dans le cadre d'un avancement de grade, la suppression du poste n'est pas soumise à l'avis préalable du Comité Social Territorial,

Le Conseil Municipal sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents ou représentés à

12 voix Pour, 0 voix Contre, 0 voix Abstention décide :

- L'avancement au grade d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe à compter du 1^{er} janvier 2025 à Madame FRENEUIL Gaëlle
- D'autoriser le Maire à signer tous les documents y afférents.

AR Prefecture

086-218600740-20241216-20241216_011-DE
Reçu le 20/12/2024

Fait et délibéré en séance, le 16 décembre 2024
Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire de la séance
RIVIERE Pierre



Le Maire,
Ibrahim BICHARA



Certifié exécutoire par Monsieur le Maire : Ibrahim BICHARA
Date d'envoi en Préfecture : Jeudi 19 décembre 2024
Les formalités de publicité ayant été effectuées le Jeudi 19 décembre 2024

AR Prefecture

086-218600740-20241216-20241216_011-DE
Reçu le 20/12/2024



Réunion du Conseil Municipal
Séance du 16 décembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le seize décembre deux mil vingt-quatre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, le onze décembre deux mil vingt-quatre, conformément aux articles L 2121-10, L 2121-11 et L 2122-8 du code des collectivités territoriales.

Étaient présents : Monsieur BICHARA Ibrahim, Monsieur BOIREAU Philippe, Madame ZANETTI Frédérique, Madame CUCHE Séverine, Monsieur CHAUVEAU Frédéric, Monsieur RIVIERE Pierre, Monsieur BILLAUD Stéphane, Monsieur VIMENET Manuel, Madame D'INCAU Audrey, Monsieur RENAUDIN Nicolas, Monsieur LIEGE Édouard, Monsieur MICHEL Fabien,

Étaient absents : Madame MARCELIUS Stéphanie, Monsieur FORET Christophe, Madame CHARRON Émilie,

Pouvoir : Madame MARCELIUS Stéphanie donne pouvoir à Mr BOIREAU Philippe
Monsieur FORET Christophe donne pouvoir à Mr MICHEL Fabien
Madame CHARRON Emilie donne pouvoir à Mme CUCHE Séverine

Le Conseil a choisi pour secrétaire : RIVIERE Pierre

Approbation du compte rendu de la séance du 12 novembre 2024

Délibération 20241216_12 relative au tableau des effectifs

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Suite aux diverses modifications de l'année 2024,

Monsieur le Maire propose de mettre à jour le tableau des effectifs.

AR Prefecture

086-218600740-20241216-20241216_012-DE
Reçu le 20/12/2024

Service	Grade / Emploi	Catégorie	Fonctions	Temps de travail	Postes pourvus
Administratif	Rédacteur Principal 2 ^{ème} classe	B	Secrétaire de Mairie	35 h	x
Administratif	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	C	Gestionnaire administrative	35 h	x
Administratif	Adjoint administratif	C	Gestionnaire administrative	35 h	
Administratif	Adjoint administratif	C	Agent d'accueil et d'urbanisme	17,5 h	x
Administratif	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	C	Appui au secrétariat	17,5 h	
Technique	Agent de Maîtrise principal	C	Agent Espaces Verts Voirie	35 h	x
Technique	Adjoint technique 2 ^{ème} classe	C	Référent « Pressoir »	35 h	x
Technique	Adjoint technique	C	Maçon, agent polyvalent	35 h	x
Technique	Adjoint technique	Contrat privé	Agent d'entretien, Agent polyvalent Espaces Verts	32 h	x
Scolaire	Adjoint technique	C	Agent Périscolaire Polyvalent	29,14/35 ^{ème}	x
Scolaire	Adjoint technique	C	Agent Périscolaire Polyvalent	28,33/35 ^{ème}	x
Scolaire	Adjoint technique	C	Agent Périscolaire Polyvalent	24,89/35 ^{ème}	x
Scolaire	ATSEM Principal 2 ^{ème} classe	C	ATSEM	35 h	x

Sur la proposition du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés à

12 voix Pour, 0 voix Contre, 0 voix Abstention

- Approuve le tableau des effectifs de la collectivité à compter du 01 janvier 2025 comme présenté ci-dessus,
- Précise que les précédentes délibérations fixant le tableau des effectifs de Chiré en Montreuil sont abrogées à compter de l'entrée en vigueur de la présente,
- Dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades ainsi créés sont inscrits au budget de l'exercice en cours,
- Autorise le Maire à signer tous documents afférents à cette décision.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

AR Prefecture

086-218600740-20241216-20241216_012-DE
Reçu le 20/12/2024

Fait et délibéré en séance, le 16 décembre 2024
Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire de la séance
RIVIERE Pierre



Le Maire,
Ibrahim BICHARA



Certifié exécutoire par Monsieur le Maire : Ibrahim BICHARA
Date d'envoi en Préfecture : Jeudi 19 décembre 2024
Les formalités de publicité ayant été effectuées le Jeudi 19 décembre 2024

AR Prefecture

086-218600740-20241216-20241216_012-DE
Reçu le 20/12/2024

Réunion du Conseil Municipal
Séance du 16 décembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le seize décembre deux mil vingt-quatre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, le onze décembre deux mil vingt-quatre, conformément aux articles L 2121-10, L 2121-11 et L 2122-8 du code des collectivités territoriales.

Étaient présents : Monsieur BICHARA Ibrahim, Monsieur BOIREAU Philippe, Madame ZANETTI Frédérique, Madame CUCHE Séverine, Monsieur CHAUVEAU Frédéric, Monsieur RIVIERE Pierre, Monsieur BILLAUD Stéphane, Monsieur VIMENET Manuel, Madame D'INCAU Audrey, Monsieur RENAUDIN Nicolas, Monsieur LIEGE Édouard, Monsieur MICHEL Fabien,

Étaient absents : Madame MARCELIUS Stéphanie, Monsieur FORET Christophe, Madame CHARRON Emilie

Pouvoir : Madame MARCELIUS Stéphanie donne pouvoir à Mr BOIREAU Philippe
Monsieur FORET Christophe donne pouvoir à Mr MICHEL Fabien
Madame CHARRON Emilie donne pouvoir à Mme CUCHE Séverine

Le Conseil a choisi pour secrétaire : RIVIERE Pierre

Approbation du compte rendu de la séance du 12 novembre 2024

Délibération 20241216_13 relative à la délégation de signature pour un acte notarié

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune a fait un droit de préemption pour le bien immobilier situé au 14 rue de la Gare **parcelle AE 1 et AE2** d'une superficie totale de 2605 m2 pour la parcelle et d'une maison de 60 m2 environ.

Vu les articles L. 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales stipulant que le Conseil Municipal règle par délibération les affaires de la commune ;

- le code général des collectivités territoriales, article L 2121-29

- le code général des collectivités territoriales, article L 2241-1 modifié par l'ordonnance n°2006-460 du 21 avril 2006 art. 3 VII et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales précisant :

- Que le Conseil Municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la Commune ;

Considérant que plusieurs personnes ont manifesté en Mairie leur intérêt d'acquérir cette propriété à l'abandon ;

Après s'être entretenu avec Les domaines propriétaire de ce bien, Monsieur le Maire fait part à l'assemblée du prix de cession souhaité par cette dernière : 15 000 €.

L'estimation des domaines était ressortie à 15 000 €, cette valorisation est due à une proposition par un autre acquéreur.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de l'autoriser à l'achat de ce bien pour un montant 15 000€.

AR Prefecture

086-218600740-20241216-20241216_013-DE
Reçu le 20/12/2024

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité des membres présents ou représentés à **5 voix Pour, 3 voix Contre, 4 voix Abstention** décide :

- Donne /Refuse son accord à l'acquisition par la commune de Chiré en Montreuil de ce bien immobilier aux conditions proposées, soit : au prix de cession demandé par les domaines propriétaire de 15 000 €
- Décide l'achat du bien immobilier sis 14 rue de la Gare parcelle AE 2 pour 1146 m,
- Autorise Monsieur Le Maire au recours à la procédure d'achat,
- Approuve l'acquisition, de la parcelle cadastrée section AE 2, correspondant à l'emprise de la rue de la gare, en vue de son classement domaine public communal,
- Autorise le Maire à signer tous les actes notariés devant intervenir à cet effet et tout document se rapportant à ce dossier, étant précisé que les frais, taxes, droits et honoraires seront à la charge de la commune de Chiré en Montreuil.
- Indique que la dépense en résultant est inscrite au budget communal

Fait et délibéré en séance, le 16 décembre 2024
Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire de la séance
RIVIERE Pierre



Le Maire,
Ibrahim BICHARA



Certifié exécutoire par Monsieur le Maire : Ibrahim BICHARA
Date d'envoi en Préfecture : Jeudi 19 décembre 2024
Les formalités de publicité ayant été effectuées le Jeudi 19 décembre 2024

AR Prefecture

086-218600740-20241216-20241216_013-DE
Reçu le 20/12/2024

Réunion du Conseil Municipal
Séance du 16 décembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le seize décembre deux mil vingt-quatre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, le onze décembre deux mil vingt-quatre, conformément aux articles L 2121-10, L 2121-11 et L 2122-8 du code des collectivités territoriales.

Étaient présents : Monsieur BICHARA Ibrahim, Monsieur BOIREAU Philippe, Madame ZANETTI Frédérique, Madame CUCHE Séverine, Monsieur CHAUVEAU Frédéric, Monsieur RIVIERE Pierre, Monsieur BILLAUD Stéphane, Monsieur VIMENET Manuel, Madame D'INCAU Audrey,

Monsieur RENAUDIN Nicolas, Monsieur LIEGE Édouard, Monsieur MICHEL Fabien,

Étaient absents : Madame MARCELIUS Stéphanie, Monsieur FORET Christophe, Madame CHARRON Émilie

Pouvoir : Madame MARCELIUS Stéphanie donne pouvoir à Mr BOIREAU Philippe

Monsieur FORET Christophe donne pouvoir à Mr MICHEL Fabien

Madame CHARRON Emilie donne pouvoir à Mme CUCHE Séverine

Le Conseil a choisi pour secrétaire : RIVIERE Pierre

Approbation du compte rendu de la séance du 12 novembre 2024

Délibération 20241216_14 relative au scénario du bâtiment Isodelta

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le groupe travail composé des habitants et des élus sur le projet du bâtiment Iso s'est réuni le jeudi 12 décembre 2024 en présence de Madame Chiquet, chargée d'affaires du bureau d'études Equipage.

Le premier point de cette réunion était la présentation du nouveau scénario 6 demandé par le groupe. Mme Chiquet a donc présenté ce nouveau scénario avec ses avantages, ses inconvénients et une comparaison financière des 6 scénarios.

Après avoir épuisé les questions des participants, un vote a été réalisé. Il y avait 6 bulletins valides et un bulletin blanc. Le scénario 4 est sorti 1^{er} à l'issue du dépouillement.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de faire le classement et de décider du choix de l'un des scénarios à mettre en œuvre pour la commune de Chiré en Montreuil et de passer à la deuxième phase.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité des membres présents ou représentés à **11 voix Pour, 0 voix Contre, 1 voix Abstention** décide :

- De placer le scénario n°4 en premier
- Autorise Monsieur le Maire à trouver L'assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO ou AMOA)
- Autorise le Maire à signer tous documents afférents à cette décision.

AR Prefecture

086-218600740-20241216-20241216_014-DE
Reçu le 20/12/2024

Fait et délibéré en séance, le 16 décembre 2024
Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire de la séance
RIVIERE Pierre



Le Maire,
Ibrahim BICHARA



Certifié exécutoire par Monsieur le Maire : Ibrahim BICHARA
Date d'envoi en Préfecture : Jeudi 19 décembre 2024
Les formalités de publicité ayant été effectuées le Jeudi 19 décembre 2024

Fin de la séance à 19h59

Prochaine réunion du Conseil municipal le mardi 11 février 2025 à 18h30

AR Prefecture

086-218600740-20241216-20241216_014-DE
Reçu le 20/12/2024